Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213500424-20251208-D_2025_93-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/12/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 15/12/2025
Et
Publication ou notification du : 15/12/2025

L'an 2025, le 8 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DELAHAYE Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : Mme DELAHAYE Elisabeth, Maire, Mmes : TRUCAS Lorraine, VALLAIS Peggy, MM : DESDOIGTS Etienne, FOUCHER Emmanuel, GAUDIN Bernard, MAUPILE Patrick, NEVEU Joseph, OISEL Olivier, PIHOURS Arnaud, TRICOT Nicolas

Excusé ayant donné procuration : M. GESLIN Serge à M. TRICOT Nicolas

A été nommé(e) secrétaire : M. TRICOT Nicolas

2025-93 – Instauration d'une zone de limitation de vitesse, réglementation du régime de priorité à droite en agglomération

Madame Le Maire fait part de la volonté d'instaurer la priorité à droite dans toutes les rue de la commune ainsi que la limitation de la vitesse à 30 km/h en agglomération.

Cette mesure relève du pouvoir de police du Maire mais Madame Le Maire indique toutefois qu'elle souhaite consulter le Conseil Municipal à ce sujet.

Considérant que pour sécuriser la circulation sur l'ensemble de la commune, assurer la sécurité des usagers de la voie, il y a lieu de règlementer la circulation sur l'ensemble de commune en instaurant des priorités à droite comme l'indique le code de la route ainsi que limiter la vitesse de la circulation.

Le Conseil Municipal, après en avoir échangé, délibéré, à l'unanimité :

- **Emet** un avis favorable à l'instauration des priorités à droite et de la limitation de la vitesse de circulation à 30 km/h en agglomération.
- **Charge** Madame le Maire de prendre l'arrêté nécessaire et de mettre en place cette décision dès que les panneaux indiquant le changement de priorité seront installés aux différentes entrées de la commune.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En Mairie,
Le 11 décembre 2025

Le Maire,
Elisabeth DELAHAYE

MAIRIE de BRIELLES 35370

Le Secrétaire de séance,
Nicolas TRICOT